



LES CÉPAGES RÉSISTANTS



**LA FILIERE COGNAC S'ENGAGE
SUR LES CEPAGES RESISTANTS**

Viticulture durable :

LA FILIÈRE COGNAC S'ENGAGE SUR LES CÉPAGES RÉSISTANTS

La viticulture charentaise s'inscrit résolument et durablement dans une dynamique de réduction du recours aux intrants phytosanitaires. Plusieurs leviers sont mobilisés dans ce but : adaptation des pratiques viticoles, démarche collective de progrès (Référentiel Viticulture Durable Cognac), innovation... L'innovation variétale est aujourd'hui considérée comme un outil majeur pour répondre à cet objectif prioritaire pour notre filière et la société.

L'utilisation des cépages résistants aux principales maladies annuelles de la vigne (mildiou, oïdium), est aujourd'hui une alternative technique crédible. Elle est la seule à pouvoir proposer une réduction des traitements fongicides de plus de 90% par rapport aux pratiques actuelles.

Cette perspective n'est pas nouvelle pour la filière Cognac. En effet, depuis le début des années 2000, un partenariat avec l'Inra est en place, afin de créer et sélectionner des cépages résistants, correspondant aux attentes qualitatives de la production du Cognac.



©BNIC/Fabrice Shäck

LA FILIÈRE COGNAC S'ENGAGE DANS LA RÉDUCTION DES INTRANTS

La filière Cognac a toujours été vigilante à prendre en considération la préservation de son environnement et à assurer le caractère pérenne de son développement économique.

Filière dynamique, avec 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, exportés à plus de 98% dans 160 pays, elle a l'ambition et la volonté de réduire son impact environnemental.

Cette ambition se traduit notamment par son engagement dans le Plan Ecophyto, dont l'objectif est de réduire à court, moyen et long terme l'utilisation des produits phytosanitaires. La filière Cognac structure sa démarche autour de deux axes : faire évoluer de manière collective les pratiques des viticulteurs et poursuivre des efforts de recherche vers des systèmes de production innovants.

En 2016, la filière amplifie son engagement en lançant le Référentiel Viticulture Durable Cognac, conçu par le BNIC, en collaboration avec les Chambres d'agriculture Charente et Charente-Maritime et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV). Cette démarche se poursuit par la mise en place en 2017 d'une certification environnementale dédiée. Ce dispositif collectif vise à accompagner les 4500 viticulteurs de l'appellation

Cognac vers une excellence environnementale, basée sur la généralisation des meilleures pratiques et la mise en place de nouvelles solutions techniques, comme la pulvérisation ciblée ou l'utilisation de panneaux récupérateurs. Aujourd'hui, avec le soutien des maisons de négoce, plus de 700 viticulteurs sont d'ores et déjà engagés dans la démarche.

Des travaux de recherche sont menés afin de trouver des solutions à long terme. La création de cépages résistants aux principales maladies annuelles de la vigne (mildiou, oïdium) constitue un levier puissant pour réduire de manière significative les intrants. Il s'agit d'un système de rupture innovant, impliquant d'importants efforts de recherche, de développement et de vulgarisation. Sa mise en œuvre nécessite de nombreuses années : environ 30 ans entre l'initiation des recherches et le déploiement à grande échelle des innovations. C'est dans ce but que l'Interprofession Cognac poursuit des travaux, initiés depuis une quinzaine d'années déjà, en partenariat étroit avec différents acteurs publics et industriels.



©BNIC/Stéphane Charbeau

LA FILIÈRE COGNAC : 125 ANS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La filière Cognac a, depuis longtemps, pris en charge collectivement les travaux de recherche et d'expérimentation nécessaires à son développement. Le point de départ a été la crise phylloxérique à la fin du XIXème siècle. En créant la Station Viticole en 1892, viticulteurs et négociants ont uni leurs forces et mutualisé leurs attentes afin de disposer d'un outil performant et dédié au développement, à l'amélioration, et à la défense du Cognac. 125 ans après, cet outil est toujours là, au service de la filière.

La Station Viticole a activement participé à la reconstitution du vignoble puis à son développement grâce à ses travaux sur les porte-greffes, les cépages, la conduite et la protection du vignoble. Ses activités ont été rapidement étendues à la vinification, la distillation et au vieillissement du Cognac.

Rattachée au BNIC en 1947, la Station Viticole en est désormais le département Scientifique et Technique. Elle emploie actuellement 22 ingénieurs et techniciens. Elle est pilotée par la Commission Technique et Développement Durable du BNIC, composée paritairement de viticulteurs et négociants. Cette gouvernance lui permet d'échanger rapidement avec les acteurs de terrain, et de répondre aux besoins des différentes parties prenantes de la filière Cognac.

En 2007, la Station Viticole du BNIC a été qualifiée par le ministère de l'Agriculture comme **Institut Technique Agro Industriel (ITAI)**. Sa qualification, renouvelée en 2013, est une reconnaissance des Missions d'Intérêt Général exercées par le BNIC, et

de la vocation nationale de son expertise dans le domaine des spiritueux.

En 1972, la Station Viticole a été reconnue comme **Centre de Pré Multiplication** de la vigne par le Ministère de l'Agriculture.

Depuis 1995, son laboratoire est **accrédité par le COFRAC** pour les analyses de vins et spiritueux, et plus récemment des contaminants. Il est aujourd'hui un laboratoire de référence dans ce domaine, bénéficiant d'une forte reconnaissance internationale.

Le pôle expérimentation de la Station a reçu **l'agrément du Ministère de l'Agriculture pour la réalisation d'essais officiellement reconnus (EOR)** de produits phytosanitaire sur vigne en 1999, étendu à la vinification et à la distillation en 2016.

La Station Viticole développe de nombreux partenariats avec différents acteurs de la recherche publique et privée (Inra, Universités, IFV, ISVV,...), ainsi qu'avec des structures analogues dans différents pays du monde : Chine, Russie, Royaume-Uni, Mexique...

Concernant la création de cépages résistants pour le Cognac, un partenariat avec l'Inra a été mis en place dès 2002, puis étendu à l'IFV en 2016 dans le cadre d'une convention d'étude de longue durée, courant jusqu'en 2028.



CRÉATION ET SÉLECTION DE CÉPAGES RÉSISTANTS : QUEL IDÉOTYPE⁽¹⁾ POUR LE COGNAC ?

Afin d'orienter la création puis la sélection d'un nouveau cépage, il est nécessaire de définir le plus finement possible les objectifs recherchés et les exprimer, si possible, en données mesurables : **c'est ce que l'on appelle un « idéotype ».**

Notre objectif de sélection est la création de variétés de vigne à résistance durable, mieux adaptées aux conditions de culture de demain et produisant des vins aptes à la production d'eaux-de-vie de haute qualité pour le Cognac.

Sur la base de l'existant, la Commission Technique et Développement Durable du BNIC a résumé cette ambition par la formule : « créer un Ugni blanc résistant ».

Un cahier des charges décrivant les paramètres de sélection retenus prioritairement pour cet objectif.

Ces paramètres importants sont :

..... Une résistance élevée et durable au mildiou et l'oïdium (réduction des intrants)

..... Une faible sensibilité à la pourriture grise (qualité des vins de distillation)

..... Une certaine tolérance aux maladies du bois (pérennité du vignoble)

..... Une maturation plutôt tardive (adaptation au changement climatique)

..... Une production élevée, au moins égale à celle de l'Ugni blanc (contraintes économiques)

..... Des raisins peu riches en sucre (degré probable inférieur à 10%) et avec une acidité élevée (acide tartrique) correspondant au profil recherché pour la distillation d'eaux-de-vie de qualité

..... Des arômes fins et élégants, correspondant au profil attendu pour les eaux-de-vie destinées à la production du Cognac (qualité des eaux-de-vie)

L'ensemble de ces critères a été utilisé pour choisir les « géniteurs » (cépages parents du croisement) puis sélectionner au sein de leur descendance.



(1) Un idéotype est défini comme « une combinaison optimale de caractères morphologiques et physiologiques ou de leurs déterminants génétiques conférant à un matériel végétal une adéquation satisfaisante à un environnement, à un mode de production et d'utilisation donnés ».

UN PARTENARIAT OUVERT POUR UN PROGRAMME AMBITIEUX

L'orientation et la gouvernance de cet ambitieux programme, engageant des moyens importants sur le long terme, est assuré en interaction permanente entre la Commission Technique et Développement Durable du BNIC (structure interprofessionnelle), et son Conseil Scientifique, structure mixte où siègent des représentants de l'Interprofession et de la recherche publique. Ce programme a donc bénéficié d'une co-construction associant la profession viticole et la recherche.

Afin de développer son projet de création et sélection de nouveaux cépages résistants aux maladies et adaptés à ses besoins, la filière Cognac a mis en place un partenariat dédié, faisant l'objet d'une convention à long terme, courant jusqu'en 2028.

Une première convention d'étude avec l'Inra a été mise en place en 2003, destinée à la création de croisements entre une obtention résistante (RV4), mise au point par Alain BOUQUET, chercheur à l'Inra de Montpellier, et l'Ugni blanc, cépage emblématique de Cognac. Ces croisements ont été suivis de la sélection génétique de la descendance, sur les critères de résistance au mildiou et à l'oïdium. Les nouveaux cépages obtenus par ce programme sont donc des co-obtentions BNIC-Inra. Ensuite, des observations phénotypiques ont été réalisées au vignoble par la Station Viticole à partir de 2010 : elles ont abouti en 2015 à la sélection de quatre cépages présentant les meilleures combinaisons des qualités requises.

En 2016, le BNIC et l'Inra ont missionné Agri-Obtentions, filiale de l'Inra, pour déposer les dossiers

de classement temporaire et d'inscription de ces quatre cépages au catalogue des variétés de vigne.

A partir de 2011-12, un nouveau projet de création variétale a été initié afin de créer une nouvelle génération de cépages à résistances multiples (pyramidées), considérées comme plus durables. Un nouveau partenariat a donc été mis en place, impliquant l'Inra (centre de Colmar), ainsi que l'IFV qui disposait également de géniteurs à résistances pyramidées. L'objectif était de recourir à deux lignées différentes comme parents du nouveau croisement par l'Ugni blanc afin d'élargir la diversité potentielle et de recourir à différents gènes de résistance.

Une convention tripartite BNIC-Inra-IFV a été signée début 2016. Elle prévoit la répartition des tâches entre les trois partenaires. Les croisements sont effectués à Colmar (Inra) et Montpellier (IFV) ainsi que la sélection génomique précoce. L'IFV produit les plants à partir des individus retenus (ceux ayant intégrés les gènes de résistance) et les met à la disposition du BNIC. Le BNIC met en œuvre les différentes étapes de sélection au vignoble.

Les premiers plants issus des croisements de 2013 et 2014 viennent d'être implantés à la Fondation Fougerat en 2017. Ils seront bientôt suivis par ceux obtenus en 2015 et 2016.

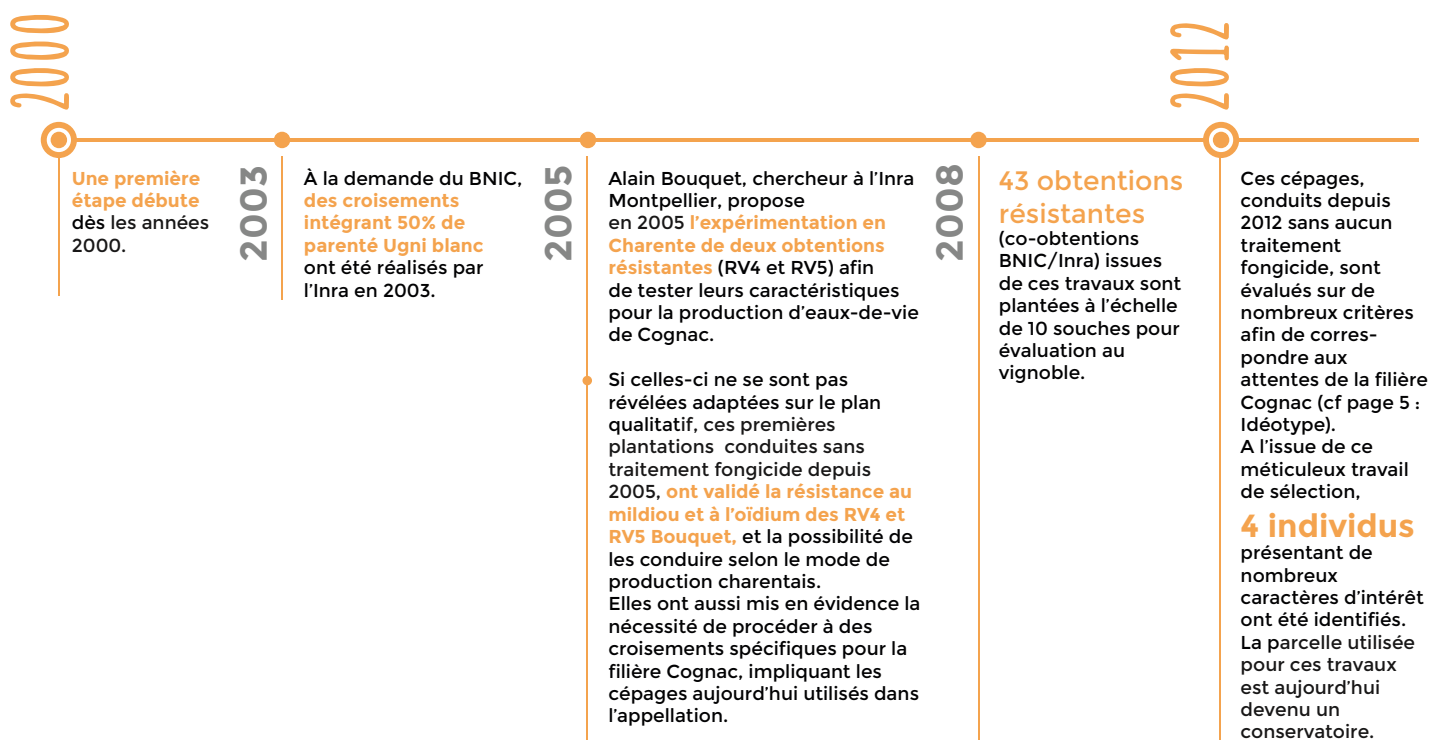


2000 - 2030 : L'AVANCEMENT

La recherche sur les cépages résistants comme levier majeur de la réduction des intrants phytosanitaires a été très tôt considérée comme une solution d'avenir pour la filière Cognac et le BNIC.

Ainsi, la Station Viticole a développé depuis plus de 15 ans des collaborations avec les meilleurs chercheurs qui lui apportent leurs compétences en génétique et en amélioration de la vigne. De leur côté, les équipes du BNIC mettent en œuvre leur savoir-faire et connaissances dans la conduite de la vigne et l'élaboration du Cognac.

LES PREMIER PAS



LA VITESSE SUPÉRIEURE

2015

Les 4 individus sont multipliés par le Centre de Prémultiplication du BNIC et plantés en 2015 dans deux dispositifs de type VATE** (90 ceps par obtention), au Lycée agricole de Saintes et à la Fondation Fougerat, dans le cadre du programme Déphy Ecophyto Expérimentation. Ils permettront de définir des stratégies de traitement adaptées pour la protection de la résistance et le contrôle des maladies secondaires ainsi que de mieux appréhender la qualité des produits, par la réalisation de distillations à l'échelle pilote.

2016

La procédure d'inscription au catalogue est initiée en 2016 par le BNIC et Agri-Obtentions, filiale de l'Inra en charge de l'innovation variétale.

2017

La première récolte sera réalisée en 2017. Un minimum de trois années de récolte sera nécessaire pour confirmer leur aptitude à produire des vins adaptés à la production du Cognac, et pour constituer la base d'un dossier d'inscription au catalogue de variétés cultivées.

La DHS* est en cours, et la première récolte des essais VATE** aura lieu en 2017.

2020

L'inscription de ces variétés au catalogue pourrait avoir lieu dès 2020.

2018

En parallèle, ces cépages seront implantés en parcelles de grande superficie (1ha environ), afin de tester leurs aptitudes dans le contexte d'une exploitation viticole, ainsi que la durabilité de leurs résistances. Ce déploiement s'inscrit dans le cadre du programme national **OsCaR*****, coordonné par l'Inra. **La plantation de ces parcelles débutera en 2018 et se terminera en 2020.**

*DHS : Distinction - Homogénéité - Stabilité
 **VATE : Valeur Agronomique Technologique et Environnementale
 ***OsCaR : Observatoire national du déploiement des Cépages Résistants

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CÉPAGES DÉJÀ SUR LES RAILS

2011

Dès 2011-2012, un nouveau programme est mis en place en partenariat avec l'Inra et l'IFV, afin de réaliser de nouveaux croisements intégrant plusieurs gènes de résistance au mildiou et à l'oïdium. L'objectif est de mettre au point une nouvelle génération de cépages présentant des résistances « pyramidées », considérées comme plus durables.

2013

Quatre campagnes de croisements entre les géniteurs résistants et des cépages « Cognac » (Ugni blanc, Folle blanche, Colombar, Folignan) sont réalisées entre 2013 et 2016.

2017

Environ **100 obtentions** devraient être disponibles à l'issue de ce programme. Celles-ci seront implantées à l'échelle de 10 souches à la Fondation Fougerat pour leur évaluation. **La plantation des premiers individus a eu lieu en 2017.**

2030

Ils devront ensuite poursuivre le parcours d'évaluation et d'inscription, et **seront disponibles à la prémultiplication en 2030 environ.**

Contact Presse BNIC :
 Marie-Véronique Chalas
 05 45 35 60 24
 mchalas@cognac.fr